

Numéro d'appel d'offres PAC: 19-58020

Conseil national de recherches Canada – Conseiller au Japon

1. **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)** : Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. **Définition du besoin** :
Dans le cadre de sa mission, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a établi la nécessité de resserrer ses liens avec l'écosystème de l'innovation japonais. Pour ce faire, il a besoin d'un expert-conseil qui l'aidera à accroître sa visibilité chez les innovateurs japonais, notamment les grandes sociétés de R-D, les ministères et les organismes de l'État ainsi que les principaux instituts de recherche et universités du pays. L'expert-conseil en question aura une connaissance approfondie de la culture et de la langue japonaise, de même que du milieu d'affaires et de l'approche à l'innovation qui sont propres au Japon. Il pourra faire appel à un vaste réseau de contacts haut placés dans l'écosystème national, ce qui permettra au CNRC de parvenir plus rapidement à ses objectifs dans cette partie du monde.

3. **Critères d'évaluation pour les énoncés de capacités (exigences minimales)** :
Tout expert-conseil intéressé fournira un énoncé de capacités démontrant qu'il respecte les exigences énoncées ci-dessous.
 - Doit détenir une maîtrise ou un doctorat en sciences naturelles ou en génie d'une université du Japon.
 - Doit maîtriser le japonais comme on le ferait de sa langue maternelle et l'anglais qui se pratique dans le monde des affaires.
 - Doit cumuler au moins vingt années d'expérience dans un domaine connexe à la R-D, au sein d'une importante entreprise technologique du Japon (effectif global de plus de 25 000 employés), voire d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement nippon, y compris à un ou plusieurs postes de cadre supérieur lié à la R-D.
 - Doit posséder une vaste expérience de l'obtention ou de l'octroi de fonds pour la R-D au niveau des organismes subventionnaires ou des ministères du Japon, exprimée sous la forme de nombreux milliards de yens reçus et distribués, au total.
 - Doit jouir d'un important réseau de contacts dans l'écosystème de l'innovation nippon, notamment :
 - les représentants d'une trentaine d'universités, dont au moins vingt parmi les 37 que le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture,

des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT) a classées dans son projet « meilleures universités du monde »;

- les cadres supérieurs d'une trentaine de grandes sociétés nippones (effectif global supérieur à 25 000 employés).
 - Pour prouver l'existence d'un tel réseau, l'expert-conseil remettra une liste des membres de la haute direction de grandes entreprises technologiques, du gouvernement et des instituts de recherche du Japon qu'il connaît sur le plan professionnel (le CNRC pourra communiquer avec certains aux fins de vérification).
- Doit respecter toutes les exigences légales requises l'autorisant à travailler au Japon à la date où débute le marché ou avant. Les sous-traitants ou les employés de l'expert-conseil qui s'occupent des dossiers du CNRC respecteront cette exigence eux aussi.
- Doit maintenir une présence dans les locaux du CNRC, au Japon, durant les heures normales de bureau (le lieu n'a pas encore été arrêté, mais il se trouvera au centre de Tokyo).
- Doit être en mesure de se déplacer au Canada et au Japon.
- Doit obtenir une habilitation de sécurité et une vérification d'intégrité dans le cadre de la Politique d'inadmissibilité et de suspension du gouvernement canadien.
- Les sous-traitants ou les employés de l'expert-conseil qui s'occupent des dossiers se rapportant au CNRC respecteront les mêmes exigences que celles énoncées ci-dessus pour la sécurité et obtiendront une habilitation du gouvernement canadien avant d'effectuer le moindre travail en vertu du présent marché.
- Niveau de sécurité requis : Fiabilité

4. Accords commerciaux applicables au marché :

Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)

5. Justification pour la sélection préalable d'un fournisseur :

Fournisseur prédéterminé : Co-Creation Tech Lab — Shigeru Sasaki.

Shigeru Sasaki est le président et chef de direction sortant de Fujitsu Laboratories et directeur technologique de Fujitsu Ltd.

Lorsqu'il était à la tête du service de R-D de Fujitsu, M. Sasaki avait accès à un réseau d'homologues dans une foule d'importantes sociétés japonaises. Il a aussi collaboré avec l'ORT du Japon et traité avec les organismes de ce pays qui subventionnent la R-D. En tant qu'ancien président du conseil d'administration des laboratoires de recherche de Fujitsu au R.-U., aux É.-U. et en Chine, M. Sasaki connaît aussi extrêmement bien les collaborations internationales en R-D. Il cumule une vingtaine d'années d'expérience pertinente dans le domaine de la R-D au sein d'une grande entreprise technologique du Japon et est au fait des tendances actuelles de l'écosystème de l'innovation nippon, y compris les efforts récemment déployés par ce pays pour se lancer dans l'innovation ouverte. Shigeru Sasaki est le seul expert-conseil connu en mesure de fournir des conseils avisés sur les questions touchant l'écosystème de l'innovation japonais et la

façon d'approcher les grandes sociétés nippones lorsque l'on désire collaborer avec elles en R-D. Il peut donc aider le CNRC à se positionner auprès des organisations les plus susceptibles de lui convenir.

6. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité :

Une seule personne peut satisfaire aux exigences techniques particulières mentionnées aux présentes.

7. Titre de propriété intellectuelle :

Cette initiative n'engendrera pas de propriété intellectuelle.

8. Durée du marché ou date de livraison :

Un an à partir de la conclusion de l'entente, reconductible pendant cinq périodes supplémentaires d'un an, à la discrétion du CNRC.

9. Coût estimatif du marché proposé:

Valeur annuelle estimée à 270 000 \$ CA, sans les prolongations facultatives
Le CNRC se réserve le droit de négocier avec l'expert-conseil envisagé.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :

Co-Creation Tech Lab
c/o Shigeru Sasaki
780-6 Nakayama, Midori-ku
Yokohama, Japon
226-0011

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités :

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités :

Date et heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités : le 26 juillet 2019 à 2 :00pm (HAE).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés de capacités :

Agent de négociation des contrats du CNRC : Marlene Lindsay
Conseil national de recherches Canada
Édifice M-58, 1200, chemin de Montréal, ON
Téléphone : 613-990-0922
Courriel : Marlene.Lindsay@nrc-cnrc.gc.ca